



MAIRIE DE  
PLEUMEUR-BODOU

**ARRETE DE POLICE N° 25/37**

Le Maire de la Commune de PLEUMEUR BODOU,

- Vu l'article 2122-21 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant qu'il nous appartient de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité de passage sur les voies publiques, lors de travaux d'aménagement de voirie et réseaux divers par la société COLAS, représentée par M. Cyril LE FAUCHEUR, sur la rue du Bas du Bourg en Pleumeur-Bodou ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : A partir du jeudi 10 avril 2025 et jusqu'au vendredi 13 juin 2025 inclus : la circulation (sauf accès riverains) et le stationnement seront interdits : Rue du bas du bourg à l'occasion de travaux d'aménagement de voirie et réseaux divers par la société COLAS (Lieu-dit Roglazou – 22970 PLOUMAGOAR) ;

**ARTICLE 2** : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise COLAS.

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera affichée et transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de PERROS-GUIREC.
- L'entreprise COLAS.

A PLEUMEUR-BODOU, le 10 avril 2025

LE MAIRE  
Pierre TERRIEN

